



IOM International Organization for Migration  
OIM Organisation Internationale pour les Migrations  
OIM Organización Internacional para las Migraciones

**COUNCIL**

**CONSEIL**

**CONSEJO**

---

**QUATRE-VINGT-DEUXIEME SESSION**

---

**RESOLUTION No 1057 (LXXXII)**

(adoptée par le Conseil à sa 439ème séance, le 29 novembre 2001)

**RAPPORT SUR LA QUATRE-VINGT-DIX-HUITIEME SESSION  
DU COMITE EXECUTIF**

*Le Conseil,*

*Rappelant que*, conformément à la résolution No 1037 (LXXX) du 29 novembre 2000, le Comité exécutif a été autorisé à prendre, lors de sa session du mois de juin 2001, toutes les mesures qui paraîtraient nécessaires selon les dispositions de l'article 12 c) et e) de la Constitution,

*Ayant reçu et examiné* le rapport sur la quatre-vingt-dix-huitième session du Comité exécutif (MC/2043),

*Décide :*

1. De prendre note, avec reconnaissance, du rapport du Comité exécutif (MC/2043);
2. De prendre note du Rapport du Directeur général sur les travaux de l'Organisation pour l'année 2000 (MC/2042);
3. D'approuver le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2000 (MC/2041).